

Habilitation électrique pour les non-électriciens

Délibération 51/CP
du 10 mai 1989 *

OBJECTIF

Informier et sensibiliser le personnel non électricien chargé d'intervenir dans des locaux ou emplacements à risques électriques.

COMPETENCES ACQUISES

Pour les personnes ne réalisant pas d'opérations électriques :
Connaître les règles de sécurité de l'habilitation H0 ou B0 (intervenant non électricien)

POUR QUI ?

Artisan, chef d'entreprise, salarié ou porteur de projet

CONTENU DE LA FORMATION

LA THEORIE

- Les installations électriques et généralités
- Les risques liés à l'électricité et les conséquences
- La réglementation et les responsabilités encourues
- Les différentes situations d'urgence
- L'habilitation électrique
- Les mesures de protection
- L'emploi d'outillage électroportatif

* Délibération relative aux mesures particulières de protection des travailleurs dans les établissements qui mettent en œuvre des courants électriques (CTNC)

LA PRATIQUE

- Mise en situation pratique : risques face au tableau électrique général

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Animation à l'aide de supports pédagogiques, d'échanges à partir de cas concrets
- Un livret technique est remis à chaque participant

VALIDATION

- Test d'évaluation : un questionnaire de connaissance permet au formateur de délivrer un avis d'habilitation électrique
- Remise d'une attestation de formation validant les compétences acquises

PRÉREQUIS

- Aucun

RYTHME



7 heures – 1 jour



7 h 30 – 15 h 30



5 à 10 stagiaires



19 950 XPF *
28 500 XPF

* Prix pour le Chef
d'entreprise artisanale

LIEUX

- Antennes CMA de Panda, Koné, La Foa et Poindimié

FORMATEUR

Professionnel expérimenté, diplômé intervenant en électricité et en prévention des risques électriques